LES BREVES DE JUIN 2006

JUIN 2006 - JUNE 2006 - JUNI 2006 - CZERWIEC 2006 - LIPANJ 2006 - KESÄKUU 2006 - ΙΟΥΛΙΟΣ 2006 - ЈУН 2006 – JUNIO 2006 - IUNIE 2006 - GIUGNO 2006 - ИЮНЬ 2006 - 六月2006 - JUNHO 2006 - ČERVEN 2006 - JÚN 2006 - 六月2006

47 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS CEDEX 19 – Tél. : + 33(0) 1 56 41 51 20 ou 21 – Fax : + 33 (0) 1 56 41 51 11
Courriel : etranger@sgen-cfdt.org - Site Internet : http://etranger.sgen-cfdt.org - Skype : sgenetranger1

… Circulaire de rentrée Education nationale - Circulaire de rentrée Education nationale - Circulaire de rentrée Education.

Quelle rentrée scolaire en 2006 ?

C'est une première, et le SGEN-C.F.D.T. s'en est ému auprès du ministre : la circulaire relative à la préparation de la rentrée est publiée au BO sans avoir fait l'objet au préalable d'une consultation des organisations syndicales. Et elle comporte la déclinaison de dispositifs qui ont recueilli un avis très largement négatif au Conseil supérieur de l'Éducation du 22 mars : modification des programmes de 2002 concernant l'apprentissage de la lecture, organisation des enseignements au cycle central, note de vie scolaire au collège...

Et pourtant, le 7 juillet 2005, Gilles de Robien, nouveau ministre de l'Éducation nationale, déclarait : « Le CSE est un élément central du dialogue éminemment pédagogique que je poursuivrai. Bien entendu, j'accorderai un grand crédit à vos avis... ». Du « discours de la méthode » à la réalité du dialogue social, la marge est grande... La circulaire se veut la déclinaison d'un « ensemble d'orientations conformes à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École » censée s'appliquer pleinement à la rentrée 2006, à moyens constants évidemment et donc par redéploiement quand il s'agit de mettre en œuvre des dispositifs nouveaux sur le modèle déjà expérimenté de la disparition des TPE en terminale. La mise en place du PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) sera ainsi assurée à l'École par « l'optimisation des moyens actuellement consacrés à l'expérimentation des CP dédoublés et par la mobilisation des enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aides spécialisées) existants, ainsi que des maîtres surnuméraires dans les établissements de l'éducation prioritaire », au collège on mobilisera les deux heures non affectées en classe de 6e et pourquoi pas la demi-heure restant non affectée en classe de 5e et 4e... après le retrait de l'autre demi-heure pour financer le plan « ambition réussite ».

Le double langage continue sur l'apprentissage de la lecture. Quant à la façon dont il est parlé du collège, la circulaire ne laisse pas d'inquiéter : « Le collège doit conduire chaque élève à acquérir les connaissances et compétences du socle commun et à préparer son orientation. Pour ce faire, les équipes éducatives disposent de différents dispositifs d'aménagements des parcours en fonction des besoins des élèves » et suit une longue énumération de dispositifs qui au-delà du PPRE et jusqu'à l'apprentissage junior organisent de fait la pré-orientation et l'éviction des structures communes des élèves les plus « fragiles ». L'orientation fait l'objet de formulations peu rassurantes sur qui fait quoi et comment mais qui insistent sur le nécessaire renforcement de l'information sur l'apprentissage.

Quel avenir pour les conseils pédagogiques ?

Cette circulaire constitue par ailleurs l'acte de naissance du Conseil pédagogique pour les EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) : il semble que l'on ait renoncé au décret d'application et qu'on laisse aux établissements le soin de combler les vides de la loi concernant la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil ; on peut s'interroger sur ce que produira concrètement cette démarche dans un contexte d'aggravation des conditions de travail des personnels. En bref, rien de bien exaltant, c'est le moins que l'on puisse dire, dans cette fort longue circulaire de rentrée.

5 mai 2006

CONGRÈS DU SGEN-C.F.D.T. DE L'ÉTRANGER

Les inscriptions au 20e Congrès du SGEN-C.F.D.T. de l'étranger, qui se déroulera vendredi 25 août 2006 à Paris, sont ouvertes en ligne sur le site du syndicat : http://etranger.sgen-cfdt.org/congres/inscr06.htm

⇧ CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.F.D.T.: CINQ JOURS POUR ANALYSER LE PASSE ET DESSINER L'AVENIR …

Le 46e congrès confédéral s'ouvrira le lundi 12 juin 2006 à Grenoble. Pendant cinq jours, 1 868 délégués débattront du rapport d'activité et discuteront de la résolution générale qui trace les perspectives et élabore les propositions pour les quatre années à venir. Le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger a désigné son délégué lors du dernier conseil syndical.

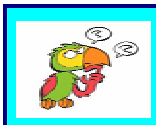

Pour en savoir plus !

► **Références :** 46ème congrès confédérale de la CFDT.
► **Site de la confédération de la CFDT :** http://www.cfdt.fr rubrique Avant-congrès

⇧ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS SGEN-C.F.D.T.: ÉDITION MAI 2006 …

L'Assemblée Générale des syndicats s'est tenue les 11 et 12 mai à Marly-le-Roi. Environ 130 militants provenant de la quasi-totalité des syndicats locaux étaient présents. A l'ordre du jour : activité revendicative de la fédération, enseignements des dernières élections professionnelles et perspectives politiques, premier bilan de la mise en œuvre des nouvelles structures, échanges sur la situation actuelle des TOS et sur la campagne de développement décidée pour l'automne, table ronde sur les questions de « mixité sociale, carte scolaire et exclusion ». L'A.G. appelle, par ailleurs, tous les personnels à se mobiliser pour signer la pétition nationale du réseau Education sans frontières « Nous les prenons sous notre protection ». Le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger était représenté par son Secrétaire Général.

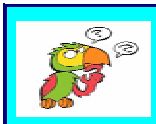

Pour en savoir plus !

► **Références** : Assemblée générale des syndicats des 11 et 12 mai 2006.
Motion votée à l'unanimité par l 'AG des syndicats : Pétition nationale « Nous les prenons sous notre protection ».
► **Site du réseau Education sans frontières:** http://www.educationsansfrontieres.org

⇧ ADFE : « RÉNOVER LE DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER »

Face à la dégradation de la situation de l'enseignement français à l'étranger, les organisations associatives et syndicales concernées (ADFE-FdM, FCPE, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNES-FSU, SNUIPP-FSU) ont adopté une déclaration commune, comme base de leur dialogue avec les partis politiques et l'Administration.

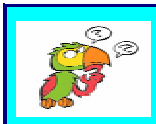

Pour en savoir plus !

► **Références** : Déclaration commune « Rénover le dispositif d'enseignement français à l'étranger »
► **Site de l'adfe :** http://adfe.asso.fr
► **Site du SGEN C.F.D.T. de l'étranger:** http://etranger.sgen-cfdt.org rubrique Actualité

⇧ AEFE : GRÈVE DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER LE 29 MAI 2006…

Suite à l'insuffisance des réponses apportées aux revendications des personnels lors du conseil d'administration de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger du 11 mai 2006, les organisations syndicales SNES-FSU – SNUipp-FSU – SGEN-C.F.D.T. ont appelé les personnels à se mettre en grève le lundi 29 mai 2006. Les retours que nous avons eus attestent d'une bonne participation.

Pour en savoir plus !

► **Références** : Appel à la grève du lundi 29 mai 2006.
► **Site du SGEN C.F.D.T. de l'étranger:** http://etranger.sgen-cfdt.org rubrique Actualité

⇧ HANOI : GRÈVE RECONDUCTIBLE À COMPTER DU 29 MAI 2006 À L'ESPACE CCF …

Les professeurs francophones ressortissants européens de l'Espace CCF, ont engagé une action de grève reconductible à compter du lundi 29 mai 2006 :

Pour que les engagements pris par l'administration vis-à-vis des professeurs en CDD, dont les contrats n'ont pas été renouvelés, soient tenus ; Pour le maintien de la totalité des emplois des professeurs de nationalité française, la suppression de quatre d'entre eux n'étant en aucun cas justifiée par un niveau d'activité insuffisant (les demandes d'inscriptions ne sont pas satisfaites en totalité) ; Pour l'application générale et inconditionnelle de la grille des salaires.

Pour en savoir plus !

► **Références** : Dossier Espace CCF
► **Site du SGEN C.F.D.T. de l'étranger:** http://etranger.sgen-cfdt.org rubrique Actualité

… INFOS RECRUTEMENTS … INFOS RECRUTEMENTS … INFOS RECRUTEMENTS … INFOS RECRUTE

ANDORRE: RECRUTEMENTS 1ER ET SECOND DEGRÉS RENTRÉE 2006 …

La commission nationale d'affectation des personnels en Andorre s'est réunie le 17 mai 2006 au ministère de l'éducation nationale pour examiner le mouvement des personnels enseignants ainsi que celui des personnels non enseignants pour la rentrée 2006.
Dans le second degré, étaient à pourvoir les postes dans les disciplines suivantes : anglais (1 poste), documentation (1 poste), histoire-géographie (2 postes), lettres modernes (1 poste), mathématiques (2 postes dont 1 après transformation suite à absence de candidature), sciences physiques (2 postes dont 1 après transformation suite à absence de candidature) , électrotechnique PLP (1 poste : en cas d'absence de candidat , ce poste sera proposé à un PLP en génie électrique-électronique). Il a été également procédé au recrutement d'un COP et d'un AASU.
Dans le primaire, 5 postes vacants étaient à pourvoir.
Les collègues nous ayant fait parvenir une fiche syndicale de suivi ont été prévenus du sort réservé à leur candidature par courriel, téléphone ou voie postale.

Pour en savoir plus !

► **Références** : Note de service n° 2005-153 du 29 septembre 2005 - BOEN n° 37 du 13 octobre 2005
► Site du sgen-cfdt de l'étranger : **http://etranger.sgen-cfdt.org**

ÉCOLES EUROPÉENNES: RECRUTEMENTS 1ER ET SECOND DEGRÉS RENTRÉE 2006 ...

Un groupe de travail chargé d'examiner les candidatures à des postes second degré en écoles européennes s'est réuni le 30 mai 2006. 11 postes étaient à pourvoir dans les disciplines suivantes : 1 poste en Histoire-Géographie (Bruxelles III), 5 postes en Lettres modernes (Bruxelles I et III, Alicante et Karlsruhe), 3 postes en Mathématiques (Luxembourg, Munich et Bruxelles II) , 1 poste en SVT (Luxembourg) et 1 poste de CPE (Bruxelles I).
Un second groupe de travail a eu lieu le 6 juin pour examiner les candidatures des personnels du premier degré. 2 postes étaient à pourvoir : l'un à Culham, l'autre à Bruxelles I.
Les collègues nous ayant fait parvenir une fiche syndicale de suivi ont été prévenus du sort réservé à leur candidature par courriel, téléphone ou voie postale.

Pour en savoir plus !

► **Références** : Note de service du 15 mars 2006 - BOEN n° 12 du 23 mars 2006
► Site des écoles européennes : **http://www.eursc.org**

SEFFECSA : INSTANCES CONSULTATIVES PARITAIRES CENTRALES POUR LES PREMIER ET SECOND DEGRÉS …

Les instances consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels d'enseignement affectés dans les établissements situés en Allemagne relevant du ministère de la défense (SEFFECSA) se sont réunies pour les personnels du 1er degré et second degré le 11 mai. Dans le premier degré, 9 postes étaient vacants ou susceptibles d'être vacants. Dans le second degré, 1 poste était à pourvoir en EPS et un susceptible d'être vacant en Mathématiques. Les collègues nous ayant fait parvenir une fiche syndicale de suivi ont été prévenus du sort réservé à leur candidature par courriel, téléphone ou voie postale.

Pour en savoir plus !

► **Références** : avis du 27 octobre 2005 – BOEN n° 41 du 10 novembre 2005
► **Site du SEFFECSA :** http:/ /www.seffecsa.net

ASSISTANTS TECHNIQUES : NOUVEAUX APPELS À CANDIDATURE …

Un sixième appel à candidature a été publié par le ministère de l'Éducation nationale. Les postes sont à pourvoir aux dates indiquées dans le descriptif de chaque poste (sauf indication particulière en principe à l'été 2006). La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au dimanche 11 juin 2006, à minuit, heure de Paris.
Attention, si vous souhaitez candidater sur certains postes publiés tardivement sur le site du MAE, vous devez déposer votre demande directement auprès des Affaires étrangères et ensuite contacter la DRIC par courriel pour informer l'Éducation nationale de la candidature.

Pour en savoir plus !

► Références : **Avis du 24 juin 2005 – BO n° 25 du 30 juin 2005**
► Site **:** http://etranger.sgen-cfdt.org **rubrique** Actualité **ou** http://www.education.gouv.fr **rubrique** Europe et internationale **puis** réseau culturel et assistance technique.
► **Site du SGEN C.F.D.T. de l'étranger:** http://etranger.sgen-cfdt.org rubrique Actualité

⇧ MOUVEMENTS NOUVELLE CALEDONIE ET WALLIS ET FUTUNA: RENTREE FEVRIER 2007…

Les notes de service concernant les affectations des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna sont parues au BO n° 23 du 8 juin 2006. Le dossier est à éditer entre le 12 juin et le 25 juin 2006 par voie électronique sur le site SIAT du Ministère de l'Education nationale. La date limite de dépôt des candidatures auprès du chef d'établissement est fixée au 26 juin 2006, la date limite de réception par le Ministère au 7 juillet 2006. Pour la Nouvelle-Calédonie, un double du dossier devra être envoyé au vice-rectorat avant le 31 juillet 2006. Pensez à remplir une fiche syndicale de suivi téléchargeable sur le site du syndicat.

Pour en savoir plus !

► **Références :** Notes de service n° 2006/089 et n° 2006/090 - BO n° 23 du 8 juin 2006
► **Site du SGEN C.F.D.T. de l'étranger:** http://etranger.sgen-cfdt.org rubrique Actualité

… INFOS CARRIERE … INFOS CARRIERE … INFOS CARRIERE … INFOS CARRIERE …INFOS CARRI

⇧ AVANCEMENTS : ENSEIGNANT DU 1ER DEGRE DETACHES HORS DE FRANCE …

La commission administrative paritaire nationale chargée d'examiner les propositions d'avancement des personnels enseignants du premier degré détachés hors de France ou en France s'est réunie le 4 mai 2006 au Ministère de l'Education nationale.
Tous les collègues ayant envoyé une fiche syndicale de suivi ont été informés par le secrétariat.

Pour en savoir plus !

► **Références** : Dossier administratif sur I-PROF
► **Site pour accéder à I-PROF :** http://www.education.gouv.fr à la rubrique Personnels puis accéder à I-prof par l'académie ou accéder à I-prof pour les enseignants hors académie

⇧ HORS CLASSE : PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE DETACHES …

Les CAPN pour l'accès à la hors classe des certifiés, PLP, Professeurs d'EPS et CPE relevant de la 29ème base (en détachement hors académie) auront lieu selon le calendrier suivant :
CPE : 22 juin 2006 (matin) PLP: 29 juin 2006 (après - midi) CERTIFIES : 6 juillet 2006 (matin)
CE EPS : 23 juin 2006 (matin) EPS : 5 juillet 2006 (après-midi)
Pour les agrégés, les commissions se dérouleront du 4 au 6 juillet 2006.Il est encore temps de nous envoyer une fiche syndicale de suivi ou d'ouvrir un compte individuel sur le site SGEN plus de la fédération.
Il est encore temps de nous envoyer une fiche syndicale de suivi ou d'ouvrir un compte individuel sur le site Sgen plus de la fédération.

Pour en savoir plus !

► **Références** : compte - rendu de la CAPN des certifiés du 12 juillet 2005 sur la hors classe.
► **Sitede la fédération des sgen :** http://www.sgen-cfdt-plus.org rubrique Second degré puis Promotions

⇧ LISTE D'APTITUDE : ACCES AU CORPS DES AGREGES …

La CAPN s'est déroulée les 22, 23 et 24 mai 2006. Celles et ceux qui avaient communiqué une fiche aux élus CAPN, dans des délais compatibles, ont été prévenus par les élus de leur résultat, par les moyens les plus rapides possibles.
Pour des informations complémentaires ou, dans le cas où vous n'aviez pas communiqué de fiche, vous pourrez appeler le bureau des élus CAPN au 01 56 41 51 37 (à partir du 29 mai).

Pour en savoir plus !

► **Références** : compte-rendu accompagné d'un tableau statistique .
► **Site de la fédération :** http://www.sgen-cfdt-plus.org rubrique Second degré puis Promotions

⇧ REMUNERATIONS : AUGMENTATION DU POINT D'INDICE DE 0,5 % A COMPTER DU 1ER JUILLET 2006

Le point d'indice de la fonction publique augmentera à compter du 1er juillet 2006 de 0, 5 %.

Pour en savoir plus !

► **Site de la fédération :** http://www.cfdt.fr rubrique Fonctions publiques

L' AVIS DU SGEN-CFDT

► LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

La loi d'avril 2005 a créé un conseil pédagogique (art L 421-5 du code de l'Education). La circulaire de rentrée oblige à le mettre en place sans donner plus de précisions.
Le SGEN-C.F.D.T. qui a constamment soutenu la nécessité d'une instance d'animation pédagogique dans les EPLE, a vainement attendu les textes réglementaires et le débat préalable qui auraient permis de faciliter sa création.
Si la loi fixe la composition du conseil pédagogique et en attribue la présidence au chef d'établissement, rien ne dit comment sont désignés les membres, et surtout les moyens de fonctionnement sont soigneusement oubliés.
Même si la marge de manœuvre est faible entre la liberté pédagogique des enseignants et les prérogatives de l'équipe de direction, il est possible, par la concertation, de faire du conseil pédagogique un outil démocratique au service des équipes et de la mise en œuvre du projet d'établissement.
Pour cela, le SGEN-C.F.D.T. revendique :

- La « désignation » des membres du conseil par les équipes de projets, de niveaux et de champs disciplinaires ;
- Un vice-président élu au sein du conseil, qui provoquera les réunions, en fixera l'ordre du jour et pourra porter les propositions à la commission permanente et au CA ;
- Des moyens de fonctionnement en heures de décharge de préférence, pour les membres et en particulier pour le vice-président, mais aussi en moyens matériels ;
- Un règlement intérieur qui fixe les conditions de fonctionnement ;
- Que la coordination des projets, l'animation du projet d'établissement soient du ressort de ce conseil. Cela suppose, par exemple, qu'il soit pleinement associé à la préparation de la rentrée : ventilation de la DHG, répartition des crédits pédagogiques…

EXTRAIT

Article L 421 – 5 du code de l'Education
« (…) Dans chaque établissement public local d'enseignement, est institué un conseil pédagogique.
Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. (…) »

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE PAR L'AG DES SYNDICATS SGEN

Le SGEN-C.F.D.T. appelle à refuser l'expulsion des jeunes scolarisés sans papiers.

Au cours de l'Assemblée générale des syndicats SGEN-C.F.D.T. qui s'est réunie les 11 et 12 mai dernier, une motion concernant les jeunes scolarisés sans papiers a été adoptée à l'unanimité des 130 délégués représentant la quasi totalité des syndicats de la fédération.

Refusons l'expulsion des jeunes scolarisés sans papiers !

Depuis 2004, le réseau Éducation sans frontières, dont est membre le SGEN-C.F.D.T., alerte régulièrement l'opinion sur la situation d'enfants et de jeunes sans papiers scolarisés.

Parents, élèves, personnels... se mobilisent dès qu'un élève et sa famille sont menacés de reconduite à la frontière. Durant ces derniers mois, alors qu'en octobre 2005, une circulaire du ministère de l'Intérieur avait demandé aux préfets d'éviter d'expulser les parents d'élèves pour ne pas interrompre la scolarité de leurs enfants, des menaces n'ont cessé de peser, avec parfois la "complicité" d'autorités zélées, préfectorales et académiques. La mobilisation du RESF a souvent permis d'éviter le pire.

Le contexte politique fait craindre aujourd'hui, avec le projet de loi Sarkozy sur l'immigration, une accélération des mesures répressives et liberticides. Nul doute qu'après le 30 juin, les tentatives d'expulsion des jeunes sans papiers vont se multiplier.

Le droit à l'éducation est un droit fondamental. Plus que jamais, la vigilance s'impose.

C'est pourquoi, les syndicats SGEN-C.F.D.T., réunis en assemblée générale les 11 et 12 mai 2006, appellent tous les personnels à se mobiliser pour faire obstacle aux expulsions et à signer la pétition nationale du réseau Éducation sans frontières "Nous les prenons sous notre protection".

http://www.educationsansfrontieres.org